

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Jean-Marc CLERY et David COCAULT

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Schéma directeur immobilier des lycées publics – Bilan du Plan d’actions 2019-21 et présentation du Plan d’actions 2022-24 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI), approuvé en décembre 2016, organise l'intervention sur le bâti des lycées selon 8 axes prioritaires répondant entre autres aux besoins de restructuration des sites et de nouveaux lycées (axe 1), de mise en accessibilité des établissements dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) adopté en 2016. Le SDI a également intégré les objectifs du Plan Internat voté en 2018 et du Plan Energie dans les lycées, adopté en 2019, ainsi que certains aspects de la feuille de route « *Bien manger pour tous* » également adoptée en 2019.

Conçu pour s'étendre sur 10 ans (2016-2026), le SDI en cours s'est décliné en Plans d'actions d'une durée de 2 ans, portée à 3 ans à la fin 2020. Le présent rapport fait le bilan du Plan d'action 2019-2021 et définit les priorités et le niveau d'engagement budgétaire du Conseil régional pour le nouveau Plan d'actions 2022-2024.

Le bilan du Plan d'actions 2019-2021 détaille les réalisations du Conseil régional selon les 8 axes du SDI. 559 projets ont été engagés au total sur la période représentant un budget affecté de 533 M€, soit plus de 50 % du montant total des investissements envisagés pour le SDI.

La deuxième partie du bilan présente les réalisations du Conseil régional selon quatre thématiques en faveur des usagers des lycées (ressources équipements et espaces pédagogiques - hébergement et le « Bien manger » - aménagements pour les agent·e·s Région des EPLE – stratégie propriétaire).

La présentation du futur Plan d'actions 2022-2024 définit les objectifs prioritaires et le niveau de l'engagement financier prévu par le Conseil régional (330 M€ sur 3 ans) en explicitant l'évolution du niveau des paiements à prévoir sur la période.

Le Conseil régional annonce qu'avec le Plan d'actions 2022-2024, le SDI actuel devrait d'ores et déjà atteindre le niveau d'engagement qu'elle avait prévu initialement pour l'horizon 2026. Il annonce donc son intention d'élaborer parallèlement à la mise en œuvre du Plan d'actions 2022-2024 un nouveau schéma directeur immobilier avec pour ligne directrice la déclinaison sous différents aspects de l'exigence de sobriété (énergétique, foncière, d'usages, financière, ...).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le document, extrêmement riche, présente de manière détaillée l'ensemble des champs d'intervention du Conseil régional sur le bâti des lycées publics. Les exemples présentés pour illustrer la stratégie mise en œuvre par le SDI sont bienvenus. La présentation détaillée des projets prévus ou réalisés est cette fois accompagnée des montants des opérations ainsi que de leur phasage ce qui est particulièrement appréciable pour suivre les évolutions des trois principaux axes du schéma.

Le CESER apprécie que le document donne toute leur place aux différents programmes qui se sont accumulés ces dernières années et dont la réalisation nécessite de fait la mise en cohérence (Agenda d'accessibilité, Plan Internat, Plan Énergie, « Bien manger pour tous », Feuille de route numérique). Il regrette seulement que cette présentation n'ait pas été l'occasion d'intégrer le « Schéma directeur du numérique » qu'il appelle de ses vœux depuis plusieurs années. Il souhaite vivement que ce soit le cas dans le prochain Schéma directeur.

S'agissant de la mise en œuvre du Plan Energie, le tableau d'indicateurs est bienvenu même s'il sera sans doute appelé à évoluer. On note le nombre cumulé d'audits énergétiques affiché (48 dont 26 en cours) qui correspond à celui indiqué dans le programme 303 du RADD 2021 (23 audits réalisés) : il semble que le rythme de 15 sites par an soit tenu. S'agissant des travaux de rénovation énergétique, en juin 2019 le Plan Énergie lycée prévoyait de « *poursuivre à l'issue de la réalisation des opérations prévues dans le cadre du SDI des opérations de réhabilitation globale en lançant des études puis des travaux sur une moyenne d'environ 3 sites par an avec l'objectif de réduction de 50 % des consommations sur les bâtiments réhabilités* » : cet objectif sera-t-il toujours à l'ordre du jour dans le nouveau SDI ?

S'agissant des 559 projets menés dans le cadre du Plan d'actions 2019-2021, le CESER observe à nouveau la part significative des projets non prévus initialement par le Plan d'actions : près de 150 projets en cumulé dont une centaine sur 2019-2020, ce qui fait une cinquantaine de projets non prévus en plus chaque année. Le tableau 1 du document ne permet pas d'en évaluer le coût.

Comme le CESER l'avait déjà souligné dans son avis d'octobre 2020 sur la prolongation du Plan d'actions 2019-2020, plus de la moitié de ces opérations non prévues relève de l'axe 8 (assurer le maintien des sites), un axe qui pèse pour plus du tiers des investissements du Plan d'actions en cours. Avec un niveau global d'engagement qui semble devoir se limiter à partir du prochain Plan d'actions, ces interventions risquent de peser d'autant plus lourd au détriment d'autres opérations.

S'agissant des opérations de restructuration globale de l'axe 1, sans surprise un certain nombre d'établissements qui devaient être en phase de travaux en 2021 apparaissent encore en phase d'étude ou de programmation, sans doute en raison des retards pris du fait de la période COVID. Plus étonnant, trois établissements prévus en phase travaux dans le Point d'étape d'octobre 2020 n'apparaissent plus (LPM Etel, LPA Caulnes, lycée Beaumont Redon) : qu'en est-il ? Le prochain Plan d'actions devrait voir ces opérations de l'axe 1 entrer dans leur phase finale, ce qui est un motif de satisfaction. Toutefois ces restructurations d'ampleur ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des problèmes posés par un parc qui reste vieilli et dégradé en de nombreux endroits.

Le document confirme que l'engagement financier prévu pour la fin du schéma directeur actuel sera en retrait par rapport aux années précédentes (110 M€ par an pour 3 ans jusqu'en 2024). Mais surtout il sera fortement mobilisé par les paiements des opérations déjà lancées, ce qui limite d'autant les programmations nouvelles. Le Conseil régional assume les arbitrages pris mais le CESER s'inquiète de leurs effets pour la fin de ce schéma directeur et, plus encore, pour le suivant. Les attendus posés dès le début du rapport pour l'élaboration du prochain schéma directeur immobilier laissent à penser, en effet, que l'on pourrait assister à une baisse encore plus sérieuse dans les investissements.

Le CESER prend acte du report annoncé du projet de nouveau lycée à Chateaugiron. Il s'étonne toutefois que la date indiquée comme initialement prévue soit 2026 alors qu'il avait toujours été question de 2025 dans la communication du Conseil régional. Il n'est d'ailleurs indiqué aucune nouvelle date ici. Qu'en est-il ? Dans l'intervalle la question des capacités d'accueil sur le secteur de Rennes va continuer à se poser avec acuité, le nouveau lycée de Liffré atteignant déjà ses capacités.

En matière d'accessibilité le document reprend dans les grandes lignes les éléments présentés en décembre 2020 lors du point d'étape de mi-parcours de l'Agenda Ad'AP. Le CESER note l'amélioration globale du taux d'accessibilité moyen même si l'indicateur n'est pas très parlant. Il note également que l'accessibilité liée à la mobilité reste le

volet le moins satisfaisant (taux moyen à 65 %). Dans son avis, le CESER avait fait part de ses doutes sur le nouveau classement « *praticable à 65 %* » des établissements : il ne souhaite pas le voir se substituer à l'accessibilité réelle c'est-à-dire une accessibilité à plus de 85 %. En dépit des progrès, avec aujourd'hui 68 établissements « *praticables* » et seulement 24 établissements réellement accessibles sur 115 lycées, on est encore loin du compte, l'agenda Ad'AP devant arriver à terme au printemps 2025. Le CESER s'était également interrogé sur le nombre d'interventions prévues à partir de 2022 pour la mise en accessibilité (une centaine) et sur les montants annoncés (plus de 15 M€ par an). L'autorisation de programme prévue sur la période 2022-2024 pour l'ensemble de l'axe 2 (52 M€ pour 80 opérations contre 80 M€ pour 105 opérations précédemment) ne donne en tous cas pas l'impression d'une accélération.

Le CESER note avec intérêt la prochaine publication d'un nouveau référentiel de construction pour le « *lycée de demain* » et souhaite en être tenu informé. Il aurait été très intéressé de participer aux travaux de réflexion en amont. Un nouveau référentiel des installations sportives régionales devrait également être élaboré. Il n'est pas mentionné dans ce document mais le principe en ayant été confirmé par le Conseil régional lors du CAEN du 5 avril, le CESER espère que les groupes de travail prévus aboutiront rapidement.

Le CESER apprécie les informations données sur la démarche Qualité de l'Air Intérieur (QAI) qui se met en place dans les établissements ainsi que sur la situation du radon et de l'amiante dans les bâtiments. La part des bâtiments testés non conformes aux valeurs réglementaire en matière de concentration de radon est significative (10 % des 1 216 bâtiments testés) mais l'évolution des résultats après interventions est plutôt encourageante. S'agissant de l'amiante en revanche sa présence généralisée est un motif d'inquiétude dans plusieurs établissements. Au niveau académique, dans le cadre de la politique de prévention, un suivi peut être proposé via des questionnaires d'auto-évaluation ciblés par âge, métier ou discipline, mais on est très loin d'une démarche « d'aller-vers ». Le CESER estime qu'au-delà des précautions prises pour limiter les risques d'exposition et des informations qui doivent être réglementairement mises à disposition des personnels et des usagers, le Conseil régional et les autorités académiques pourraient envisager utilement une démarche d'information plus proactive en direction des personnels.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé Ad'AP ;
- le nouveau référentiel de construction pour le « *lycée de demain* » et le futur référentiel des installations sportives régionales ;
- les résultats de la démarche Qualité de l'Air Intérieur.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Schéma directeur immobilier des lycées publics – Bilan du Plan d'actions 2019-21 et
présentation du Plan d'actions 2022-24

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU ne reviendra pas sur l'avis très complet du CESER ni sur le rapport de la Région lui-même très complet. La direction de l'immobilier fait chaque fois un gros travail pour rendre compte des actions menées dans les lycées et pour expliciter les objectifs comme les difficultés rencontrées. La FSU salue un réel progrès depuis 2016 dans les éléments de compréhension qui nous sont apportés alors que ce dossier est devenu de plus en plus complexe du fait des différentes feuilles de route qui l'ont intégré.

S'il en était besoin on rappellera que ce dossier de l'immobilier des lycées publics, avec le Programme 303 du Budget qui lui correspond, n'est pas une petite affaire : plus de 500 M€ engagés entre 2019 et 2021 et plus de 1 Md€ depuis 2016 dont 70 % des enveloppes travaux qui bénéficient aux entreprises bretonnes. C'est donc un poids lourd du budget régional, mais c'est aussi un sujet qui compte pour l'économie bretonne bien qu'il soit rarement considéré sous cet angle.

Ceci pour dire que les choix politiques qui sont faits sur ce dossier ne sont pas anodins. Ce qui nous amène au but principal de cette intervention, à savoir le report sine die du projet de nouveau lycée à Chateaugiron. Sur ce sujet qui pour le coup n'est pas technique, la Région est nettement moins claire sur ses intentions, mais on comprend que le projet ne se fera plus durant cette mandature. C'était pourtant un engagement fort pris par l'exécutif précédent et repris il y a encore quelques mois seulement par l'exécutif actuel au cours de la campagne.

La Région annonce qu'elle veut d'abord reconsidérer la question de la démographie sur le secteur de Rennes. La FSU a toujours défendu la nécessité d'avoir la connaissance la plus précise possible des évolutions démographiques. Si les prévisions faites en 2018 sont à corriger il est nécessaire de le faire, la FSU ne trouve rien à redire à cela. Mais ce serait une erreur de réduire la construction de nouveaux lycées uniquement à une réponse ponctuelle à la pression démographique : on ne construit pas seulement un lycée parce que les élèves sont là, mais aussi pour les amener eux et leurs familles sur un territoire dans les décennies à venir. Or au vu des bouleversements environnementaux aussi bien que politiques, tout porte à penser que la Bretagne n'en a pas fini avec la croissance démographique. Cela nous paraît devoir aussi être pris en compte.

Pour la FSU le projet de Chateaugiron devait être aussi l'occasion d'élargir l'offre de formation dans le public avec un nouveau lycée polyvalent intégrant des formations professionnelles. Nous avons défendu cette idée à plusieurs reprises en session, et l'étude du CESER sur les jeunes de la voie pro des lycées semble aller dans le même sens : la présence de formations des trois voies, générale, technologique et professionnelle, au sein d'un même établissement permet aux élèves de mieux choisir leurs parcours et, au besoin, de mieux se réorienter.

Mais surtout, sur le secteur de Rennes, il y a de plus en plus d'urgence à apporter une réponse aux demandes des jeunes pour des formations en lycée professionnel. L'année dernière à peu près à la même date, faute de places vacantes, plus de 300 élèves sortant de 3^{ème} étaient sans solution à l'issue des affectations via Affelnet. Les retours des établissements actuellement indiquent qu'ils pourraient être encore plus nombreux cette année. A quoi il faut ajouter les demandes de réorientation après la classe de 2^{nde}. Depuis deux ans on constate une très sérieuse dégradation de la situation des élèves arrivant au lycée : de plus en plus d'élèves perdus, en grande difficulté face aux apprentissages, et en manque de motivation. Nous sommes nombreux à y voir les effets conjugués de la crise Covid et des réformes successives. Quoi qu'il en soit, tous les acteurs redoutent aujourd'hui une accentuation du décrochage scolaire du fait de l'orientation subie ou plutôt des affectations imposées dans une autre formation que celle voulue. Il y a donc urgence à agir.

Toujours sur le secteur de Rennes il y a également urgence à se pencher sur la sectorisation des lycées publics. La FSU l'a dit au dernier Conseil académique : la Région doit jouer tout son rôle en la matière comme le font les départements pour la sectorisation des collèges. L'absence de sectorisation des lycées sur Rennes engendre des déséquilibres importants – des déséquilibres démographiques évidemment, avec aujourd'hui des lycées bondés au sud comme Bréquigny ou à Bruz, et d'autres qui se vident comme Joliot-Curie ou Jean Macé. Les déséquilibres ne sont pas seulement démographiques, ils sont aussi sociaux. Il est donc nécessaire et urgent de se pencher sur la carte scolaire rennaise avec un objectif de mixité sociale des établissements.

Au-delà du secteur de Rennes des problèmes de flux d'élèves dans le public se posent également ailleurs, par exemple sur le secteur de Redon. Se pencher sur cette question appelle aussi nécessairement à regarder les effets de la dualité public-privé que les collectivités et le rectorat considèrent toujours sous l'angle de la « complémentarité » alors que chacun sait et voit sur le terrain ce qu'il en est de la concurrence faite à l'enseignement public. Ce qui explique au passage pourquoi tant de collègues des lycées publics prennent si mal l'annonce par la Région d'un retard dans la rénovation d'une salle ou d'un internat, ou tout simplement, comme aux lycées Guéhenno ou Rabelais, l'absence d'une vraie salle polyvalente pour accueillir les familles lors des portes ouvertes alors que tel ou tel établissement privé à proximité communique sur la qualité de ses équipements.

Pour finir, il y a un autre point sur lequel nous attendons que la Région agisse, c'est celui des formations technologiques. Si l'on excepte les séries tertiaires (STMG), les séries technologiques industrielles (STI2D) et de laboratoire (STL) sont aujourd'hui en très grande difficulté sans que les autorités académiques s'en émeuvent. Il y a une douzaine d'années lors de la réforme très brutale des bacs de la filière STI, la Région était intervenue pour défendre la présence des STI et des STL dans les lycées, s'appuyant à la fois sur l'importance de ses investissements dans les ateliers et les laboratoires et sur les besoins pour l'industrie bretonne de techniciens formés au niveau post-Bac. Face à une situation au moins aussi préoccupante aujourd'hui, la FSU attend de la Région qu'elle pèse de tout son poids afin que le rectorat s'engage enfin sur ce dossier.